

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 206

Artikel: Les joies de l'audiance
Autor: Cerfberr, Gaston
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

eure grâce, pour la partie de son diocèse située en Alsace, territoire français, puisque le Papal l'ordonnait, pour ramener une paix solide dans l'Eglise de France et qui avait été si profondément troublée par un schisme opiniâtre de quelques années. Ce fut vers la fin de février 1802 que fut terminée la nouvelle organisation. De suite les évêchés furent repourvus de nouveaux titulaires.

L'évêché de Bâle fut réuni à celui de Strasbourg, (excepté la partie située en Suisse). On lui donna pour évêque, le citoyen *Jean-Pierre-Saurine*, ancien évêque constitutionnel d'Aire, qui occupa le siège de Strasbourg, environ 9 ans. Il mourut à Soulz subitement, âgé de 79 ans.

Ce siège demeura longtemps vacant, de même que plusieurs autres de France, à cause des guerres que la France avait avec les autres puissances de l'Europe. Celles-ci ont fini par terrasser, en commun, Bonaparte et ont occasionné par deux fois la chute de cet empereur Napoléon, du trône de France, qu'il avait usurpé par ses ruses et ses fourberies infernales. Il occupa ce trône pendant plusieurs années pour le malheur de la pauvre France. Cet empereur, intrus, dévoila son hypocrisie quand il s'arma contre l'Eglise et devint l'ennemi du St-Père Pie VII. Il l'amena captif à Sâone et à Fontainebleau jusqu'à sa première déchéance. Le St-Père, délivré de sa prison par les Hautes Puissances, rentra triomphant dans la ville de Rome, que le fameux Bonaparte lui avait enlevée pour la réunir à la république française avec toutes les provinces adjacentes.

C'est aussi à la faveur de ces mêmes Hautes-Puissances que Louis XVIII, rentra en France et monta sur son trône qui lui était dû par la voie légitime de l'illustre famille de Bourbon.

Reprenez les événements qui ont précédé la chute de Bonaparte. L'armée française terriblement chargée à la bataille de Leipzig, commença par se replier avec son fameux empereur, dompté cette fois. Elle fut reponssée vigoureusement jusqu'au Rhin, elle le passa avec de grandes pertes, mais les alliés victorieux, fiers de leurs exploits bénis du Ciel, passèrent, avec leurs trois monarques (*), le pont du Rhin à Bâle, forcèrent à outrance leur implacable ennemi à se replier sur Paris avec des forces bien diminuées.

(*) L'empereur Alexandre de Russie, l'empereur François d'Autriche et le roi de Prusse Frédéric Guillaume.

(*La fin prochainement.*)

LES JOIES DE L'AUDIENCE

Le tapis de Mme Pastourelle.

Quelle scie d'habiter une de ces maisons étroites en profondeur, mais interminables

pistes qui courent bien plus à leur abaissement qu'à la digne élévation où notre sort nous place.

— Tu deviens sublime, mon amie !... En vérité, je n'aurais jamais cru que le cerveau de ma femme fut aussi profond !

— Ah ! ah ! monsieur mon mari, c'est une preuve que, lorsque le cœur dit vrai — et il dit toujours vrai à celui qu'il aime — il devient éloquent sans beaucoup de savoir. Laissons de côté, je t'en prie, avocate, doctoresse, veloce-women et sapeur-pompier, toutes idées remplies de théories pernicieuses qui ont germé dans le cerveau des ladies américaines et sont parvenues dans notre France avec des navires chargés des produits trichinés du nouveau continent.

.... Revenons à notre sujet, à ce que tu me contaïs des pauvres femmes arabes. En somme,

en hauteur, où se superposent des logements minables, ne recevant l'air et la lumière que d'un seul côté, à la façon d'un four ou d'une lanterne sourde !

On vit avec ses voisins, on partage leur existence comme ils s'amusent ou s'exaspèrent de la vôtre ; on reçoit leurs ordures dans le potage quand on se met à table, et la cendre de leur pipe, pour le moins, quand on sort la tête par l'unique fenêtre. Oh ! la fâcheuse promiscuité des villes ! Comme le disait déjà Virgile, il y a vingt siècles, les campagnards ne connaissent pas leur honneur !

De temps en temps, il faut que le juge de paix intervienne entre ces individus enfermés dans le même cabanon pour leur restituer à chacun l'honneur qu'ils prétendent réciproquement leur avoir été enlevé. Les petits mots d'explication échangés sur le Carré entre Mme Gronichon et Mme Pastourelle ont pris ainsi une fâcheuse tourture d'aigreur, et ils sont qualifiés injures dans la double assignation qu'elles se sont lancées l'une à l'autre.

Mme Gronichon a la parole.

Mme GRONICHON. — D'abord, moi, je suis pour le gouvernement et la police, rapport qu'elle a fait une petite ordonnance fort utile sur les tapis qu'on n'a pas le droit de secouer aux fenêtres toute la journée. Je suis aussi pour les juges qui font appliquer l'ordonnance, ce qui prouve leur propreté et des hommes de ménage.

Mme PASTOURELLE. — Faites donc pas tant votre couchante avec M. le juge de paix ! Si vous êtes pour le gouvernement, moi aussi, et mieux que vous encore, puisque vous êtes toujours en retard pour vos impositions, et que vous recevez des feuilles de toutes les couleurs, des blanches, des vertes, des bleues. Ah ! vous ne payez pas souvent les taxes de remplacement ; ça ne vous empêche pas de boire le vin à bon marché ! Tandis que moi, voilà ma quittance, monsieur le juge.

LE JUGE DE PAIX. — Rentrez-ca ! Vous vous plaignez d'avoir été injuriée ? Parlez-moi donc d'injures.

Mme GRONICHON. — Des injures ! c'est moi...

Mme PASTOURELLE. — C'est moi, monsieur...

Mme GRONICHON. — Oui, j'en ai reçu, et pourtant j'ai pas été vous chercher. Tous les jours, il pleut chez moi des objets qu'il faut que je vous rende. C'est un torchon, un couteau, des ciseaux, c'est un peigne et un chignon.

Mme PASTOURELLE, bondissant. — Un chignon ! Oh ! l'horreur de femme ! Mes

d'après les données que nous avons en main, ici, le devoir, c'est l'instinct ; la loi morale, c'est la nature ; et la religion la superstition.

— Absolument cela.

La jeune femme rapprocha d'elle la lampe qui projetait ses rayons lumineux sur le fouillis littéraire épars devant les deux époux ; puis, d'un air méditatif, elle se rejeta sur le dossier de son siège.

Le chef de céans reprit :

— Tu complotes ; je devine ton projet. Ne te mets pas martel en tête ; tes châteaux en Espagne couleraient avant que la première pierre fut posée : la chose que tu rêves est à peu près impossible. Pour cela, il faudrait pénétrer dans l'intérieur d'une tente, avoir communication avec un des ménages kabyles qui vivent à quelques mètres de nous ; et, j'avoue que, même

cheveux sont à moi, monsieur le juge. Si vous voulez voir...

LE JUGE DE PAIX. — Restez donc tranquille !

Mme GRONICHON. — Si c'est pas un chignon tout entier, du moins une partie, car je trouve à tout moment des cheveux blonds dans ma soupe, et M. le juge peut voir que je suis brune.

Mme PASTOURELLE, rectifiant. — Poivre et sel.

Mme GRONICHON. — Allez, vous ne me vexez pas ! ça n'empêche que vous avez secoué votre tapis sur le Carré du troisième, et que toute la pourriture est demeurée sur mon demi-quart de beurre frais, que j'ai été obligée de le faire fondre pour l'épurer.

Mme PASTOURELLE. — Est-ce que je suis responsable de ce que je fais sous moi ? Je suis au troisième, vous au second, vous passez, ça tombe sur vous, tant pis, il faut bien secouer mon tapis quelque part, puisque l'ordonnance, que je respecte, défend de le faire par les fenêtres.

LE JUGE DE PAIX. — Par les fenêtres donnant sur la rue, mais pas par les fenêtres de derrière.

Mme PASTOURELLE. — Je n'ai pas de fenêtre sur le derrière. Comment faire ? Je ne peux pourtant pas secouer mon tapis dans ma commode ?

Mme GRONICHON. — Ça ne me regarde pas. Quand on a pas l'emplacement, on ne fait pas tapis.

Mme PASTOURELLE. — Parce que madame n'en a pas...

Mme GRONICHON. — Je ne voudrais toujours pas en avoir de si crasseux que le vôtre, un vieux sale tartan qui a traîné vingt ans sur les épaules de votre grand-mère, et que vous mettez aujourd'hui sous vos pieds, parce qu'on n'en veut plus au Mont-de-Piété.

Mme PASTOURELLE. — Au Mont-de-Piété ! on vous y a assez vue ! Mais vous ne pouvez plus rien y mettre, même qu'on ne veut seulement plus vous donner à crédit un demi-boisseau de charbon. Tout le quartier sait ça !

LE JUGE DE PAIX. — Enfin, mesdames, qui de vous a reçu des injures ?

Mme GRONICHON. — C'est moi.

Mme PASTOURELLE. — C'est moi.

Mme GRONICHON. — J'ai des témoins.

Mme PASTOURELLE. — J'en ai plus que vous, et des meilleurs.

Finalement, il résulte des dépositions que c'est Mme Pastourelle qui a reçu le plus gros paquet de sottises.

Alors, mettant cet excédent dans un des plateaux de la balance, et de l'autre le ta-

pour l'amour de ma femme, je ne la seconderai pas dans son entreprise : je n'ai nullement envie de me faire rouer de coups de matraque par un de ces bandits musulmans. Il est, du reste, un motif plus valable encore et qui réduit à néant ton projet, c'est ton ignorance complète de l'arabe.

— Ne jetez pas aussi vite le manche après la cognée, monsieur mon mari ; sachez que j'ai toujours eu le premier prix de langues à la pension, lorsque je n'avais pas l'honneur de vous connaître, continua en souriant la jeune femme. Si je prie votre éditeur Jourdan d'Alger de m'envoyer les livres nécessaires à l'étude de cette langue, j'espère qu'il ne me les refusera pas !... à moins qu'à moins que vous ne vous permettiez d'adresser, en due forme, une opposition maritale à ma commande.

(*La suite prochainement.*)

pis, le juge renvoie dos à dos les deux voisines sans trancher la question de savoir où le tapis pourra être secoué à l'avenir. La porte reste ouverte entre le prétoire et l'ordonnance de police. Sans doute Mme Pastourelle la franchira souvent, et nous aurons occasion de revoir devant la justice cette dame qui paye si bien ses contributions.

Gaston CERFBERR.

Deux ennemis de la propriété.

Le maire socialiste de Marseille, M. Flaisières, qui assistait, il y a quelques jours, à une conférence donnée par le Cercle socialiste de Marignane, dans les environs de Marseille, a été mêlé ce jour-là à un incident assez désagréable pour lui, mais tout à fait drôle.

La conférence venait de se terminer, et les invités quittaient la salle de réunion, lorsque l'un deux s'aperçut qu'on lui avait pris son pardessus. La femme chargée de la garde du vestiaire se souvint alors qu'un ami du maire de Marseille, avec lequel il venait de sortir, avait endossé, en partant, deux pardessus.

Le volé courut prévenir la gendarmerie. Deux gendarmes furent envoyés à la gare, où ils arrivèrent au moment même où M. Flaisières et son ami allaient monter dans le train qui devait les conduire à Marseille. Un des gendarmes mettant alors la main sur l'épaule de l'ami de M. Flaisières, lui demanda s'il n'avait pas pris un pardessus qui ne lui appartenait pas. Celui-ci ayant répondu négativement, le gendarme débouonna alors le premier pardessus, sous lequel il en découvrit un second, le fameux pardessus volé, il n'y avait plus à nier. Le voleur socialiste fut conduit à la gendarmerie, à travers la ville, suivi du maire collectiviste de Marseille, tout ahuri de l'aventure. Après interrogatoire, l'homme aux deux pardessus fut écorché et le maire Flaisières ayant facilement établi qu'il n'était pas complice du vol, put enfin prendre le train suivant pour regagner Marseille.

C'est du socialisme pratique, comme on voit !

Poignée de recettes

Genièvre.

Fabrication du genièvre. — La liqueur de genièvre est des plus hygiéniques. Les connaisseurs l'apprécient fort. Il existe une brave femme à Seletu qui chaque année, en fabrique et en vend avec profit. Voulez-vous une excellente recette ?

L'eau qui sert à cette fabrication doit-être soumise à la fermentation ; à cet effet, on prend une cuve de 400 litres. A cette cuve sont adaptés deux robinets : un à hauteur de 30 centimètres pour laisser s'écouler l'eau claire, l'autre tout en bas pour donner passage au dépôt. On remplit la cuve avec de l'eau de pluie ou de rivière et on y ajoute un kilogramme de sucre blanc et 800 grammes de levure de distillateurs ; on remue bien pour mélanger intimement. Après trois jours de repos, on laisse écouler l'eau et on la transvase dans des tonneaux bien propres, pour l'employer à la fabrication du genièvre.

Pour fabriquer 125 litres de genièvre, on prend :

Alcool à 90°.	45 litres
Bon genièvre	8 "
Alcali volatil	1/2 décilitre
Extrait de genièvre	20 grammes
Eau	72 litres

On prend deux fûts. Dans le premier on verse 22 1/2 litres d'alcool et 8 litres de genièvre, dans lesquels on a dissous les 20 grammes d'extrait, puis on bonde le fût.

Dans le second fût on verse 22 1/2 litres d'alcool et 72 litres d'eau et on bonde aussi. Après vingt-quatre heures, on verse le contenu des deux fûts sur un seul et on y ajoute l'alcali volatil. On bonde bien et après huit à dix jours le genièvre est fait.

On rendra le genièvre d'excellente qualité en ajoutant :

Orge	500 grammes
Riz	500 "
Seigle	500 "
Houblon	100 "

grossièrement érasés, et dont on fait une infusion dans cinq litres d'alcool qui viennent en déduction de la quantité d'alcool indiquée dans le procédé.

Pour donner au genièvre de qualité inférieure le goût et le bouquet du genièvre de Schiedam. — Ce moyen est simple et facile. Mettez dans le fût quelques fragments ou quelques copeaux de bois de sapin, que vous pouvez enlever au bout de huit jours ; par ce moyen, le genièvre aura acquis le goût du meilleur genièvre de Schiedam.

Gercures.

Guérison prompte des gercures. — Voici trois procédés pour la guérison des gercures :

1° Pour les gercures de la peau, on y applique la préparation suivante :

Blanc de Baleine	5 grammes
Glycérine	10 "
Cire blanche ou jaune	2 "
Essence d'amandes amères	3 "

On fait fondre le tout à une chaleur modérée et on remue constamment jusqu'à complet refroidissement.

2° On enduit la peau d'un mélange composé de :

Glycérine	20 grammes
Oxyde de zinc	1 "
Tannin	1 "
Camphre	2 "

3° Pour les gercures du sein, il suffit de laver la partie affectée avec la teinture de benjoin ou bien avec un mélange de parties égales de tannin et de glycérine.

Ça et là

L'imprimerie à l'électricité. — On prétend qu'un savant anglais vient de découvrir un ingénieux procédé pour imprimer *sans encrage* nos livres et nos journaux. L'invention consiste surtout dans la fabrication d'un nouveau papier sensible à l'électricité comme les plaques photographiques le sont à la lumière.

Le papier « électographique » étant trouvé, il ne s'agit plus que de mettre les deux cylindres en contact avec les deux pôles contraires d'un batterie d'accumulateurs. Les lettres électrisées colorent le papier à mesure qu'elles entrent en contact.

On ajoute que des essais, faits en Amérique, ont donné les meilleurs résultats.

Mais on ne dit pas à combien revient le papier qui a subi une telle préparation.

* * *

Treize fois le tour du monde. — La femme qui, au cours de son existence, a fait le plus de chemin à pied, est sans doute Mme Céline Jeanne, qui vit aujourd'hui retirée à Ryes (Calvados).

Née le 21 juin 1831, elle entra dans les postes comme factrice rurale, le 1^{er} août 1848. Elle vient de prendre sa retraite après cinquante trois ans de service effectif. Son parcours journalier comportait vingt-huit kilomètres. En détalquant une année pour représenter les congés qu'elle a pris au cours de sa longue carrière, il lui reste cinquante-deux ans de service, ce qui donne 18,080 jours de marche. A raison de 26 kilomètres par jour nous obtenons un total de 531,440 kilomètres, c'est à dire treize fois la circonférence de notre planète.

Etat civil

PORRENTRUY

Novembre 1901.

Naissances.

Du 1^{er}. Morand, Joseph-Adolphe, fils d'Albert, doreur, de Günsberg, et de Thérésine née Buchwaldner. — Du 1^{er}. Lamy, Marie-Julie, fille de Noël, chauffeur, de Hautevelle (France), et de Marie-Joséphine née Maillot. — Du 3. Kenel, Jean-Fritz, fils de Wilhelm, fabricant d'horlogerie, de Schwytz, et de Marie née Räval. — Du 2. Brunet, Aurélien-Arnold, fils d'Aurélien, horloger, de St-Ursanne, et de Flora née Patois. — Du 4. Langenegger, Jeanne-Berthe, fille de Frédéric, employé au J.-S. de Langnau, et de Rosa née Sommer. — Du 4. Husser, Marie-Jeanne-Françoise, fille de Joseph, photographe, de Rudolfstetten, et de Marie née Heinemann. — Du 4. Menaud-dit-Gendre, Louise, fille de Raoul, graveur, de Neuchâtel, et de Lucie née Baillif. — Du 6. Ullmann, enfant mort-née, fille de Constant, négociant, de Epiquerez, et de Caroline née Jung. — Du 6. Voisard, Émile-Henri, fils de Charles, guillocheur, de Fontenais, et de Marie-Elise née Voyat. — Du 6. Rychen, Madeleine, fille de Pierre, fermier, de Frutigen, et de Madeleine née Roth. — Du 7. Joray, Ernest-Gustave, fils d'Albert, menuisier, de Pleigne et de Marie née Bouvier. — Du 8. Bertin, Sophie-Marie, fille de Charles, fermier, de Fleurey, et de Clotilde née Darcetot. — Du 9. Lefavre, Fernande-Elisabeth-Agathe, fille de Pauline, ouvrière de fabrique, de Vicquinghem (France). — Du 10. Bron, Jacques-Eugène-Henri, fils de Jacques, tailleur d'habits, de Charmoille, et de Thérèse née Reiser. — Du 18. Wahl, Georges-Emile, fils de Georges, jardinier, de Porrentruy, et de Louise Matter née Fleury. — Du 16. Frattini Arnold, fils de Luigia-Giovanna, blanchisseuse, de Galliate (Italie). — Du 20. Meyer, Henri-Albert, fils de Rodolphe, employé au J.-S. de Mattstetten et de Elisa née Revilly. — Du 24. Cavestri, Jean-Joseph-Jules, fils de Léopold, ferblantier, de Armeno, (Italie) et de Purissima née Miniosi. — Du 27. Cuenat, Henri-Léon-Joseph, fils de Henri, employé de banque, de Cœuve, et de Cécile née Vallet. — Du 27. Bregnard, Gilbert-Charles-Constant, fils de Constant, colporteur, de Bonfol, et de Marie-Julia née Simon.

Mariages.

Du 9. Rebetez Simon, menuisier, de Lajoux, et Piller Clémentine, couturière, de Chevenez.

— Du 9. Merguin Louis, guillocheur, de Chevenez et Shmitt Lina-Marie-Mélanie, horlogère, de